

SER, le 01/10/2015

## ***INFO Force Ouvrière NA oh oh !***

La Direction Morpho recevait les organisations syndicales le mardi 29/09/2015 pour nous exposer les indicateurs de suivi de l'Accord NAO 2015.

Voici quelques indicateurs « *communicables aux salariés* », sur la répartition des augmentations et promotions au sein de Morpho.

### **Promotions, en nombre et pourcentage par Etablissement**

	ILM	OSN	SER	Morpho
Nombre Collaborateurs	3/38	4/79	38/186	45/303
Nombre Ingénieurs/Cadres	34/411	27/567	3/31	64/1009
% Collaborateurs	7,9 %	5 %	20,4 %	14,8 %
% Ingénieurs/Cadres	8,3 %	4,8 %	9,7 %	6,3 %

L'ensemble des promotions chez Morpho se répartit comme suit :

- Pour les Hommes : 70 ont été promus sur 979 (7,2%).
- Pour les Femmes : 39 ont été promues sur 333 (11,7%).
- Au total : 109 promotions sur un effectif de 1312 salariés (8,3%).

### **Moyennes d'augmentations individuelles, en % du salaire, par établissement et par sexe, avec indication de la moyenne**

	AI en %	AG en %	AI+AG en %	Moyenne d'âge	AI Hommes en %	Hommes Moy d'âge	AI Femmes en %	Femmes Moy d'âge
<b><i>COLLABORATEURS</i></b>								
ILM	1.05 %	0.8 %	1.85 %	45.3	0.46 %	40.7	1.17 %	46.3
OSN	0.97 %	0.8 %	1.77 %	48.0	0.96 %	50.1	0.98 %	45.2
SER	1.04 %	0.8 %	1.84 %	44.4	1.09 %	44.9	0.97 %	43.7
MORPHO	<b>1.00 %</b>	<b>0.8 %</b>	<b>1.80 %</b>	<b>45.4</b>	<b>1.00 %</b>	<b>46.2</b>	<b>1.00 %</b>	<b>44.6</b>
<b><i>INGENIEURS ET CADRES</i></b>								
ILM	2.03 %	-	-	42.0	1.99 %	42.4	2.20 %	40.6
OSN	1.95 %	-	-	41.6	1.94 %	41.7	2.00 %	40.7
SER	2.08 %	-	-	44.3	2.06 %	45.4	2.18 %	37.1
MORPHO	<b>2.00 %</b>	-	-	<b>41.8</b>	<b>1.97 %</b>	<b>42.1</b>	<b>2.11 %</b>	<b>40.6</b>

NB : les cases non renseignées ('-') sont issues du fait qu'il n'y a pas d'AG pour les Cadres.

***Pour nous joindre par e-mail :***

[helene.fiquet@morpho.com](mailto:helene.fiquet@morpho.com) (SER/DSC), [enrique.delgado@morpho.com](mailto:enrique.delgado@morpho.com) ou [fabrice.guillet@morpho.com](mailto:fabrice.guillet@morpho.com) (ILM), [jean-michel.courvalet@morpho.com](mailto:jean-michel.courvalet@morpho.com) (OSN).

**Pourcentage de la population par tranche de pourcentage d'augmentation du salaire et par tranche de montant d'augmentation**

% Augmentation	% effectif concerné	Montant d'augmentation	% effectif concerné
<b>COLLABORATEURS</b>			
0,8 % - 1,5 %	8,5 %	290 Euros – 400 euros	16,5 %
1,5% - 2 %	54,9 %	400 euros – 550 euros	32,4 %
2 % - 2,5 %	29,2 %	550 euros – 700 euros	24,3 %
2,5 % - 3 %	4,2 %	700 euros – 850 euros	15,1 %
3 % - 4 %	1,4 %	850 euros – 1000 euros	7,4 %
4 % - 5,6 %	1,8 %	1000 euros – 1400 euros	4,2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>
<b>INGENIEURS ET CADRES</b>			
0 % - 0,5 %	0,1 %	0 euro – 500 euros	4,2 %
0,5 % - 1 %	4,1 %	500 euros – 1000 euros	24,9 %
1 % - 2 %	37,5 %	1000 euros – 1500 euros	40,4 %
2 % - 3 %	45,5 %	1500 euros – 2000 euros	19,2 %
3% - 4 %	9,6 %	2000 euros – 3000 euros	9,1 %
4 % - 5 %	1,8 %	3000 euros – 5500 euros	2,1 %
5 % - 10 %	1,5 %	-	
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

10 collaborateurs ont bénéficié de la garantie d'augmentation minimale, soit 290 euros : SER = 8 salariés, OSNY = 1 salarié(e) ILM = 1 salarié(e).

1 seul Ingénieur/Cadre n'a pas bénéficié d'Augmentation Individuelle (AI). **Pour FO c'est un de trop car chacun a le droit à une augmentation !**

FO remarque de nouveau que le pourcentage de promotion et d'augmentation est plus important chez les Femmes que chez les Hommes. Sur ce sujet FO souhaite vivement qu'un **GROS** budget supplémentaire soit attribué afin de corriger une fois pour toutes les discriminations dont les femmes sont victimes, les « *mesurettes* » à 0.15% sont inefficaces sur ce sujet.

Le personnel MORPHO a été protégé par l'accord signé alors qu'en absence de signature comme chez SNECMA la Direction a mis ses menaces à exécution, le personnel en parle encore ! Nous regrettons que la Direction s'obstine à refuser une augmentation minimum pour les Cadres, mais cela semble être sa solution pour donner moins aux Cadres les plus enracinés dans l'entreprise et le redistribuer aux plus jeunes afin qu'ils ne baissent pas les bras... Sur le budget complémentaire de 0.3%, FO a **imposé** à tous, Direction et syndicats, qu'il soit attribué aux œuvres sociales. En effet, la Direction est incapable de nous dire comment elle a distribué **ses 0.15% de mesures complémentaires** mais là où FO est gestionnaire du CE les 0.3% sont tombés dans l'escarcelle du salarié par un chèque vacance de 180 € en juin dernier.

Cette année encore la mobilisation du personnel (débrayage, manifestation devant le siège avec gazage) ont permis de booster les propositions de la Direction Générale puisqu'un supplément de participation a été obtenu ainsi que le passage des propositions de 1.15% à 2% et d'un budget complémentaire de 0.3%.

2016 sera aussi et éventuellement encore plus difficile, alors peut être qu'un rendez-vous devant les salles de pause ou à l'extérieur sera une nouvelle fois nécessaire pour débloquer une Direction bien fébrile sur les salaires !